

L'activité des centres de service et des ateliers de maintenance

A- Conditions d'inscription, de renouvellement et de modification L'activité des centres de service et des ateliers de maintenance :

- 1- Le projet et l'activité d'entretien, de réparation, de montage, de fabrication ou de services après-vente doivent être inscrits à la fois au registre du commerce et sur la fiche fiscale de l'établissement
- 2- Que l'activité est existante et a reçu une licence valide pour une période déterminée (début et fin) du gouvernement auquel appartient l'activité.
- 3- Que le centre de service ou l'atelier de maintenance a été autorisé et agréé par l'unité d'ingénierie à l'Autorité de contrôle industriel, et que l'autorisation précise sa période de validité (début et fin) et le type d'activité ou de service
- 4- Le centre de service ou l'atelier de maintenance doit avoir délivré un courrier consentant expressément à l'extraction et au renouvellement de la fiche d'exigences de production auprès de la Cellule de Suivi des Exigences de Production et Pièces de Rechange Service au Contrôle Industriel
- 5- Que l'agrément explicite préalable a précisé la durée de validité de l'agrément et les pièces et quantités dont la reprise a été agréée pendant cette période, et que le centre de service ou l'atelier de maintenance est mandataire d'une marque de maintenance ou de service
- 6- Que le centre de service ou atelier de maintenance est agent d'une marque d'entretien ou de service et est inscrit au registre des agents commerciaux (a Q14) ou cette agence est justifiée dans l'autorisation expresse d'extraire et de renouveler la fiche d'exigences de production
- 7- Le projet et l'activité les données sont identiques dans la lettre d'autorisation expresse d'extraction et de renouvellement de la fiche d'obligation de production, de la licence d'exploitation, du registre du commerce et de la fiche fiscale
- 8- L'intéressé, ou celui qui a le droit de gérer et de signer, ou le mandataire ne doit pas travailler pour le gouvernement

B- Documents d'immatriculation, de renouvellement et de modification pour l'activité des centres de service et des ateliers de maintenance :

- 1- Un formulaire de demande d'obtention d'une carte d'exigences de production, signé par celui qui a le droit de gérer et signé devant le préposé compétent ou signé par l'agent ou le délégué
- 2- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport pour ceux qui ont le droit de gérer, signer et l'original Pour information
- 3- Si le demandeur est mandataire ou délégué
 - Copie de la carte nationale d'identité ou passeport du mandataire ou délégué et l'original pour lecture
 - Une copie d'une procuration notariée du registre immobilier et l'original pour lecture (même un autre agent est accepté seulement)
ou le formulaire d'autorisation original signé devant l'employé compétent qui a le droit de gestion et signature, ou l'authenticité de la signature d'une banque certifiée
 - Reconnaissance de la validité de la procuration signée par le mandataire (si le demandeur est un mandataire de l'établissement)
- 4- Un extrait officiel récent du registre du commerce valable pour une période d'au moins 90 jours et une date récente qui n'a pas été publiée plus de 90 jours y compris
l'activité de maintenance, de réparation, d'assemblage, de fabrication ou de services après-vente - données du projet - adresse de l'activité - données de qui a le droit de gérer et de signer
- 5- Une copie des licences en cours de validité du gouvernement auquel appartient l'activité, et l'original de pour révision, indiquant la période de validité de la licence (début et fin précisés)

- 6- L'original de l'approbation du centre de service ou de l'atelier de maintenance du unité d'ingénierie à l'Autorité de Contrôle Industriel, précisant la durée de validité de la licence (début et fin) et le type d'activité ou de service
- 7- Une copie d'une lettre consentant expressément à l'extraction et au renouvellement de la fiche d'exigences de production de la Unité des fournitures de production et des pièces de rechange de service dans le contrôle industriel, indiquant la période de validité de la licence d'activité spécifiée (début et fin) et les types et quantités autorisés à être importés pendant cette période
- 8- Une copie de la carte de registre des agents commerciaux Q 14 et l'original pour consultation Soit le texte de la lettre d'agrément express pour extraire et renouveler la fiche d'exigences de production que le centre de service est maintenance ou de service
- 9- Une copie de la carte fiscale est identique aux données d'enregistrement commercial et à l'original Pour consulter ou un document de données de base pour le contribuable de l'administration fiscale (si le projet est nouveau et qu'il n'a pas reçu de carte fiscale
- 10- Dans le cas d'un établissement qui gère le centre de services copie du contrat de propriété, de bail ou de gestion et l'original pour vérifier qu'il est conforme aux licences
- 11- Achèvement de « l'engagement d'entreprise pour les activités qui ont un registre industriel » signé par ceux qui ont le droit de gérer et signé devant l'employé compétent ou signé par les deux mandataires

C- Notes sur l'enregistrement, le renouvellement et la modification de l'activité des centres de services et des ateliers de maintenance :

- 1- Le document attestant l'exercice de l'activité, les licences du gouvernorat auquel appartient l'activité, et l'agrément du centre de services ou atelier de maintenance de l'unité d'ingénierie de l'Autorité de contrôle industriel et le document attestant de l'activité est une lettre d'autorisation expresse d'extraction et de renouvellement d'une carte Exigences de production
- 2- La période d'autorisation du centre de service ne doit pas dépasser un an. la licence d'exploitation doit correspondre à la période indiquée dans la lettre d'approbation expresse pour extraire et renouveler la fiche d'exigences de production
- 3- La licence d'exploitation du centre de services doit être radiée, suivie de l'annulation de la fiche d'enregistrement des exigences de production.